

Les Verts Commission Mer et Littoral

Marseille, le 28 octobre 2001

Compte-rendu de la commission mer-littoral à Marseille

Présents : Jean-Paul Declercq, Claude Beaujard, Christine Sandel, Michèle Pendelièvre, Francine Trameni, Yves Reynaud, Edwige Fadeieff

Ordre du jour :

- Le bilan de la journée du 27 octobre
 - Le(maêrl) (annexer texte)
 - Les huîtres triplôides (annexer texte)
 - Les rejets dans les ports
 - Les fiches thématiques pour les campagnes électorales présidentielles et législatives
 - Les accords verts - PS
 - Le calendrier des prochaines réunions
 - La plaquette mer-littoral
-

1) Bilan de la réunion du 27 octobre :

Echec au niveau de l'ouverture vers les personnes invitées. Pas de scientifiques, pas de juristes. Par contre grande qualité des intervenants, en particulier d'ATTAC. Les verts locaux ne se sentent pas concernés : pas un seul vert des Bouches-du-Rhône, par contre le Var s'est déplacé. On a abordé tous les problèmes du pavillon de Kerguelen surtout par rapport à la marine marchande, mais pas les retombées sur la pêche thonière. Notre exposé a été trop orienté par l'exposant appartenant à la CFDT, et pas assez critique par rapport à la position des syndicats du milieu maritime depuis 20 ans.

On a trop survolé le 2^{ème} point sur la loi littoral et les problèmes de pollution. Nous allons contacter les Régions pour faire un inventaire et avoir les retombées d'informations, en particulier sur les stations d'épuration (urgence 2002).

2) Le maerl :

Les pêcheurs demandent que l'on arrête la suceuse qui prélève trop pour reprendre le prélèvement mécanique et avoir un prélèvement à bon escient. Mais ce dernier coûte plus cher. Pas besoin de grosses quantités pour les cosmétiques ; 35% de l'exploitation sert à la fabrication des repas pour animaux qui leur donne un calcaire pur.

Les prélèvements de maerl devaient être soumis à enquête publique dans la loi d'orientation pêche. Envisager un courrier au ministre de l'environnement, avec copie au ministère de l'industrie et de l'agriculture pour revoir ce mode d'extraction, en attendant une autre exploitation substitutive. En posant la question de la diminution de cette activité, on se trouve face aux problèmes sociaux : Une usine et 3 bateaux exploitent le maerl actuellement en France, soit 150 personnes environ. Mais une réorientation de cette industrie est possible. On peut exploiter aussi la crépidule, mollusque nuisible dont on veut se débarrasser et que l'on peut faire en le valorisant. Cela pourrait être fait par le même type d'entreprise.

3) Les huîtres triploïdes :

La commission prend la décision de reprendre le travail fait par Michel Daverat (ci-annexé), pour appuyer la demande auprès du ministre de l'environnement, auprès des députés français, européens, et en particulier à Yves Piétrasanta, ainsi qu'aux Verts nationaux.

4) Arrêt des rejets de dragage des ports dans la mer :

- Travail sur le port de St Nazaire : le dragage des boues portuaires renouvelé sur 10 ans, avec analyse des fonds et des zones de rejets. Enquête publique sur les boues de dragages : la réglementation nationale interdit les rejets, sauf le dragage portuaire à condition que les normes de concentration des métaux ne soient pas dépassés. Les normes de danger sont susceptibles de changer, normes prévues par les conventions d'Oslo et de Londres risquent de changer et l'on s'empresse de faire les rejets avant que les normes changent. Les verts ont émis des réserves, en mesurant les risques sur les zones de pêche. Le port de Nantes - St Nazaire faisait passer les boues de l'extension du port de Montoir (Donges-Est) et, les boues de création de port ne dépendent pas de la même convention et doivent être déversées à terre. A noter que l'association Robin des bois a fait les mêmes commentaires que les Verts.
- travail sur la Vendée : pour le port l'Herbaudière, Catherine Boudigou a émis un avis défavorable sur la toxicité des boues qui est beaucoup plus importante à cause de tous les anti-fouling accumulés depuis 10 ans.
- Travail sur Arcachon : les verts ont obtenu de ne plus avoir un seul clapage de boues de port en mer (La Teste), et d'avoir tous les rejets à terre.

La question se pose à 2 niveaux : si pas de clapage en mer, il faut faire un dossier au niveau européen pour qu'il y ait une mesure internationale, d'autant plus que l'on va chercher le poisson de plus en plus profond. Il faut aussi qu'il y ait un travail en amont au niveau des rivières, sur les stations d'épuration, etc.... Sur une politique de gestion à long terme. Faire des modifications à la convention internationale d'Oslo. Faire un dossier afin que ce soit porté par tous les professionnels et usagers de la mer. Donner des outils pour les verts côtiers sur ce que l'on met dans les enquêtes publiques. Faire un courrier à FNE pour travailler avec eux et bénéficier de leurs juristes. On peut solliciter des étudiants pour travailler au niveau de leur DEA : ciblés sur la problématique des rejets.

5) fiches thématiques pour les élections :

PECHE

- Une fiche globalisant les détails ci-dessous,
- Maintenir les pêcheurs et les activités économiques du littoral,
- Attribution des subventions limitée à 2 bateaux,
- Que La zone des 12 miles soit gardée par les Etats, zone des côtiers qui permet à terme de mettre une gestion de la ressources par les pêcheurs et les professionnels,
- Tenir compte de la gestion des animaux marins ; qu'ils se soient reproduits au moins une fois,

- Que la ressource soit gérée avec les professionnels (stocks et licences), afin que cela soit respecté
- Mise en place de CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), modification de la loi agricole sur les CTE et extension aux zones côtières avec des possibilités de CTE collectifs,
- Faire un moratoire sur certains appareils de pêche, avec interdiction des pélagiques dans la zone des 12 miles.

LITTORAL

- Une fiche globale,
- Les fiches détaillées faites par Michel Daverat, Christine Sandel, et Francine Tramoni
- Rejets urbains en milieu marin
- Les réserves marines, zones de cantonnement, réserves halieutiques, zones marines aménagées
- Les récifs artificiels
- La pression humaine sur la zone littorale
- Les espèces accidentelles ou volontaires introduites dans le milieu marin
- La biodiversité marine

TRANSPORT MARITIME

- Une fiche globale sur la sécurisation du transport maritime, et sur un transport maritime durable
- fiches détaillées

6) Les accords verts - PS :

Faire un courrier au CE pour connaître les textes présentés au PS et avoir les retombées des discussions avec eux (fait par JP Declercq).

- abandon du pavillon des Kerguelen,
- plafonnement des aides en fonction de la taille des entreprises,
- les CTE maritimes,
- la zone des 12 miles limitée aux bateaux de moins de 16 m,
- mise en place du soutien psychologique lors des événements de mer,
- mesures sur les dorsalgies à la pêche et à la conchyliculture,
- mesures fiscales pour permettre au marin de disposer de vêtements adaptés à leur morphologie et au type de pêche ; que les dépenses faites individuellement par un marin pour sa sécurité à la pêche soit déductible des impôts, et plafonnée en fonction du chiffre d'affaires,
- mettre en place une véritable médecine du travail préventive,
- un étiquetage clair indiquant l'origine génétique des produits de la mer,
- Demander d'un suivi régulier de la dioxine dans les farines données à l'aquaculture et aux produits de la mer.

Les compléments sur le littoral et le transport maritime seront donnés ultérieurement.

Les personnes qui travaillent sur les fiches thématiques, travaillent également sur les accords verts - PS.

7) Calendrier des réunions de la commission :

- vendredi 14 décembre à 18 heures pour mettre au point les fiches thématiques (envoyer les fiches avant le 10 décembre),
- envisager une réunion en février avant le CNIR.

8) Plaquette mer-littoral :

Une plaquette a été faite par les conseillers régionaux bretons. La commission envisage d'en faire une également à échéance de septembre 2002.